

Compte –rendu du Conseil Municipal JEUDI 05 DECEMBRE 2013

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre,

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.

Messieurs : GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre, VEDRINES Jean-Luc, FAURE François, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Absent : DIVOUX Etienne.

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie.

Intervention de Madame TREMEL Nathalie pour la charte forestière de territoire.

Présentation de la Charte forestière de territoire

Cadre de la démarche

Périmètre retenu : les Communautés de communes Cévenoles Tarnon Mimente, du Pays de Florac et du Haut Tarn, des Gorges du Tarn et des Grands Causses, et de la Cévenne des Hauts Gardons.

Portage : administratif par la CC Cévenoles Tarnon Mimente

Contexte : la forêt est omniprésente sur le territoire, et est un atout pour le territoire grâce à ses différentes fonctions : économique (valorisation des produits forestiers, création d'emplois), sociale (accueil du public, chasse) et environnementale (biodiversité).

Constats : une ressource abondante mais difficile à mobiliser, la présence d'un tissu d'entreprises locales, des enjeux en terme environnemental et paysager, des projets de grande ampleur de mobilisation de bois qui sont en train de s'organiser, etc.

Ambition : valoriser le territoire en dynamisant le secteur forestier et en mobilisant les acteurs concernés autour d'un projet commun.

Partenaires : les Communes forestières, Conseil Régional, Draaf, Conseil Général, Direction Départementale des Territoires, ONF, CRPF, Parc national des Cévennes...

Objectifs de la Charte forestière de territoire

Définir la politique forestière du territoire en concertation avec les différents acteurs, et mettre en place un programme d'actions commun répondant à plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions de mobilisation et d'exploitation du bois, et améliorer la qualité de la ressource en bois en valorisant au mieux les peuplements: desserte, gestion des peuplements, incitation aux documents de gestion durable, ...
 - Créer les conditions nécessaires aux développements d'activités créatrices de valeur ajoutée pour le territoire : structuration d'une filière d'approvisionnement locale, développement du bois-énergie et du bois-construction, ...
 - Renforcer les interactions entre la forêt, le territoire et les habitants : lien avec la démarche Terra Rural, gestion des risques (incendie, crue...), sensibilisation et communication sur la valeur de la forêt...
 - Créer des liens forts avec l'activité touristique, première activité économique du territoire : accueil du public, activités de loisirs, renforcement du rôle multifonctionnel de la forêt (tourisme, chasse, cueillette)...
- Etc.

Phases de la démarche

Visión d'un an et demi, de juin 2013 à décembre 2014.

/ Réalisation d'un état des lieux du territoire (compilation d'études et entretiens).

/ Mobilisation des acteurs pour établir un diagnostic partagé.

/ Définition du projet pour le territoire.

/ Elaboration d'un plan d'actions sur 5 ans et recherche de financements.

'ensemble de la méthode de travail devra être validée par le comité de pilotage. Un comité restreint assurera la cohérence de la démarche avec les actions déjà engagées sur le territoire.

Délibération 1 :

Adhésion à l'association des communes forestières de Lozère (charte forestière).

La commune n'est pas propriétaire de terrain aussi le conseil municipal suggère que la communauté de communes « la Cévenne des Hauts Gardons » soit l'établissement adhérent.

Vote : 10 pour 0 abstention 0 contre

Délibération 2 :

Indemnité du comptable : 348.54 € brut

Attribution d'une indemnité au percepteur (sa responsabilité personnelle et pécuniaire étant engagée) pour ses services et ses conseils au niveau de la comptabilité

Vote : 10 pour 0 abstention 0 contre

Délibération 3 :

Ramassage scolaire des enfants de l'école primaire :

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant les transports scolaires journaliers relevant de l'enseignement primaire doivent participer au ramassage ; le paiement d'une participation égale à 14,3 % (210 €) du coût moyen départemental (1475 €) d'un élève transporté est demandé à la commune.

Le conseil délibère, la quote-part communale pour les 4 enfants s'élève à : 840€

Vote : 10 pour 0 abstention 0 contre

Délibération 4 :

Décisions modificatives budgétaires :

M. DIVOUX Etienne est présent.

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
023- Virement section Inv.		3 245.00 €
66111 Intérêts		- 845.00 €
7381 Taxe additionnelles	2400.00 €	
TOTAL	2400.00 €	2 400.00 €

Investissement

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
1641 Emprunt		320.00 €
2151(041) Prog. Globalisé op.Ord.		617.00 €
2184 Mobilier Ecole		2 400.00 €
238 – Avance Prog. Globalisé		525.00 €
021 Virement de la section Fonct.	3 245.00 €	
238(041) Prog.Globalisé Op.Ordre	617.00 €	
TOTAL	3 862.00 €	3 862.00 €

BUDGET AEP

Investissement

ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
215 – Arbousses-La Rouvière		- 10.00 €
1641 Remboursement Capital		10.00 €
TOTAL		0.00 €

Vote : 11 pour 0 abstention 0 contre

Travaux sur la commune

- **VILLAGE DE VACANCES**

Divers travaux ont été réalisés : reprise de toitures, peinture...

Il reste des solins à reprendre, des peintures, des travaux d'assainissement à terminer.

Le traitement de certaines charpentes est à refaire, demande auprès de l'entreprise qui avait effectué ces travaux pour solliciter leur garantie décennale.

Il faut faire réparer les joints de la piscine.

La SELO souhaite que la commune achète et fasse installer 8 paraboles pour un coût de 1988€. En effet les clients se plaignent de ne pas avoir de télévision. La SELO pourra ainsi investir dans des téléviseurs et des décodeurs.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

- **COMMUNE**

Le carrefour de la Mairie entre la D 983 et la route de Combes dans le cadre des amendes de police en même temps que les travaux de la mairie.

Route de Combes : réfection de la chaussée depuis le carrefour avec la D 983 et le Clautrier. Mise à l'étude de passage bétonné dans les épingles. Des devis seront demandés à la DDT en vue de faire effectuer ces travaux dans le cadre du programme départemental de voirie (programme globalisé).

Desserte de l'Espi : aménagement du départ vers la voie communale de Combes.

Ecole : Travaux d'isolation de la salle de cantine

Dans l'optique de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat, un devis a été demandé à l'entreprise Valbois pour changer deux portes (entrée et issue de secours). Un devis a été demandé à l'entreprise Ludovic Jullian pour la pose de panneaux isolants sur les murs extérieurs de la salle.

- **AEP et Assainissement**

Régularisation des captages de La Boissonnade et de Rodet :

Acquisition des périmètres immédiats :

Pour la Boissonnade (Mme PIASTRELLI) l'estimation des domaines s'élève à 1 786 €.

Pour Rodet (M Védrines) les domaines ont fait une estimation s'élevant à 156€.

Les propriétaires ont été rencontrés par M MERCIER de la SAFER qui est en charge de la négociation sur les indemnités à verser.

A la Boissonnade, l'emprise d'un périmètre immédiat et la servitude de passages sont plus pénalisants qu'à Rodet.

Il est possible d'aller au-delà de l'estimation des domaines dans le cadre de négociations légales :

Deux solutions sont envisageables :

- 1) Proposition indemnité des domaines + indemnité liée à la proximité des bâtiments.
- 2) Majoration de l'indemnité des domaines de 30% + indemnité spécifique liée aux bâtiments.

Après l'accord entre les propriétaires et la SAFER, le conseil municipal devra nécessairement valider les montants définitifs des indemnités et effectuer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général pour financer ces acquisitions (financé à 80%).

Questions diverses

La distribution des colis de Noël se déroulera le Vendredi 20 et le Samedi 21 Décembre 2013.

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 11 Janvier 2014 à partir de 11 heures 45.

La séance est levée à 21H30.